

Organisation

L'équipe du CLIC Pilot'âge vous accueille :

- Par téléphone du lundi au vendredi de 9h à 12h (sauf le jeudi matin) ;
- Dans ses locaux dans le bâtiment de la CARENE du lundi au vendredi de 13h30 à 16h30 (sauf le jeudi) ;
- Visites à domicile ou entretien au service sur RDV

Contact



CLIC Pilot'âge
4 avenue du Commandant l'Herminier
44600 Saint-Nazaire



02 40 17 19 20



clicpilotage@saintnazaireagglo.fr

MAJ 03-2026



Centre Local
d'Information et de
Coordination
gériatrique

CLIC PILOT'âge MODE D'EMPLOI

Une équipe mobilisée sur le territoire des
10 communes de la Carène



saint-
nazaire
agglo

Carsat
Retraite & Santé
au travail
Pays de la Loire

Loire
Atlantique

Ses missions

- **Information** : Accueil, écoute, information, conseil et orientation pour toute question en lien avec l'**autonomie** concernant les personnes âgées de **60 ans et plus** et leurs proches sur le territoire de la Carène.
- **Évaluation** : Évaluation globale des **besoins** de la personne (sociaux, santé, relationnels, etc...) par **téléphone, entretiens physiques** dans nos locaux ou en **visites à domicile** en fonction de la nécessité pour élaborer un projet d'accompagnement personnalisé.
- **Accompagnement et suivi** : Si besoin, le CLIC accompagne la personne âgée et /ou son entourage à domicile dans la mise en œuvre des aides et des services.

L'information et/ou l'accompagnement peuvent concerner :

- **L'accès aux prestations** : Allocation Personnalisée à l'Autonomie...
- **Le soutien dans la mise en place d'un service** : aide à domicile, soins infirmiers...
- **L'orientation vers les divers modes d'accueil** : hébergement temporaire, accueil de jour ou de nuit, d'urgence ou hébergement permanent, résidence autonomie...
- **L'aide aux démarches d'adaptation du logement** en lien avec les organismes compétents
- **L'aide au projet de vie** : habitat adapté, visite d'établissement pour les personnes en situation d'isolement familial
- **L'aide à l'entourage et à la personne âgée** aux démarches de demande de protection juridique

L'action du CLIC ne couvre pas les domaines suivants :

- Toute démarche relative à l'emploi direct (Chèque Emploi Service Universel..), l'accompagnement budgétaire, l'accès au logement individuel, la constitution d'un dossier de retraite
- Les démarches liées aux impôts
- Toute démarche pour une personne résidant de manière permanente en établissement

Dans ces situations, le CLIC réoriente vers les services compétents.